

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

ABONNEMENT
Payable d'avance, par an... 63.
do do quatre mois... 1.00
do do un mois... 0.25
Edt. Hebdomadaire, par an... 1.00

ANNONCES
Première insertion, par ligne... 0.10
Tous les jours... 0.05
Trois fois par semaine... 0.05
Une fois la semaine... 0.05
À long terme, conditions spéciales

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

"RELIGION ET PATRIE"

F. MOFFET, Secrétaire de la rédaction et administrateur

LE CANADA

Ottawa et Hull, 21 Mars 1884

COURRIER

Monseigneur Lorrain était, hier, à Ottawa.

L'honorable M. Pope, ministre de l'Agriculture est parti, hier, pour un voyage à la Floride, dans l'intérêt de sa santé.

M. le curé Labelle a quitté Ottawa, hier. Il est parti avec la confiance que le gouvernement va lui accorder la subvention de \$10,000 par mille qu'il demande pour son chemin de fer.

L'Assemblée des directeurs de la société de colonisation du diocèse d'Ottawa, que nous annoncions comme devant avoir lieu, hier soir, n'aura lieu que jeudi prochain à 8 heures à l'Évêché d'Ottawa.

Le vertueux M. McKim a reconnu, hier, devant le comité d'enquête à Toronto, s'être engagé à voter contre le gouvernement de M. Morwat, moyennant la somme de \$1,000. Quelles convictions ils ont ces bons gents ! Mais M. McKim ne jouira pas beaucoup du fruit de sa faute, car un de ses créanciers a fait saisir immédiatement l'argent entre les mains de l'Orateur, en recouvrement d'une dette de \$1,100.

La cause de M. Fréchette, député de Mégantic, en ce moment sous mise à la Cour Suprême, est loin d'être aussi mauvaise que les journaux li'éraux disent. Les avocats de M. Fréchette ont tout espoir de voir le jugement de la Cour Supérieure changé dans plusieurs de ses points importants. M. Fréchette est retenu à son hôtel depuis le commencement du mois, par une forte attaque de rhumatisme.

ECHOS DU PARLEMENT

Le Sénat s'est ajourné jusqu'à mercredi prochain et la chambre ne siègera pas mardi, fête de l'Annunciation.

Le bill présenté par sir Charles Tupper pour donner effet à l'arrangement conclu entre le gouvernement fédéral et celui de la Nouvelle-Ecosse au sujet du chemin de fer l'extension de l'est, a été lu hier après-midi pour la première fois.

M. Gault a présenté des pétitions de la part de certaines compagnies d'assurance, contre le bill de sir Leonard Tilley au sujet des associations coopératives et de bienfaisance. Les compagnies d'assurance demandent que ces associations soient tenues de prendre une licence et de faire le dépôt de \$50,000.

Un rapport soumis à la chambre donne les détails des dépenses en courtes par des membres du gouvernement et autres personnes envoyées en Angleterre ou ailleurs depuis le 2 avril 1883 jusqu'au 28 janvier 1884. Pour le département d'Agriculture le montant est de \$2,962.53; Milice \$2,648.30; Travaux Publics \$874.71; Secrétaire d'Etat \$564.34; Marine et Pêcheries \$7,968.76; finances \$1,246.12; Haut-Commissaire \$4,729.33. Le chiffre élevé dans le département de la Marine s'explique par les dépenses

occasionnées par l'exposition des Pêcheries.

La chambre est entrée résolument, hier, dans le vote des subsides. Elle a adopté en comité, divers crédits, entre autres celui de \$4,508 pour dépenses du Haut-Commissaire. En réponse à M. Blake, sir John a déclaré que dans ce montant étaient comprises toutes les dépenses de loyer de maison, combustible, éclairage, et secrétaire. Sir Richard Cartwright ayant eu l'indiscrétion de demander si sir Charles Tupper, retournerait en Angleterre après la session, sir John a répondu que la charge de Haut-Commissaire était une charge permanente, et qu'il ne doutait aucunement que si les libéraux arrivaient au pouvoir, les voir se hâter de nommer un Haut-Commissaire.

M. Blake a donné avis qu'il poserait au gouvernement les questions suivantes :

1o Est-ce que le gouvernement a promis au nom de John Wilkison de lui donner un emploi de régistrateur à Calgary ou à Edmonton, et est-ce que la correspondance à ce sujet sera mise sur le bureau de la Chambre ? Telle promesse ou assurance a-t-elle été retirée, et à quelle date ?

2o Le gouvernement a-t-il payé à la compagnie du Pacifique en conformité de l'acte passé pendant la présente session, certaines sommes se rapportant à la dette flottante de la compagnie, et à quelle date ? Si tel paiement a été fait, est-ce que les documents s'y rapportant seront soumis à la Chambre ?

3o Est-ce que le gouvernement a payé à la compagnie du Pacifique certaines sommes sur son contrat outre les paiements déjà communiqués à la Chambre ; quel montant en compte sur le prêt récemment autorisé et quel montant en terres ?

LE HAUT DE L'OTTAWA

Nous ne saurions trop insister sur l'importance du projet qui sera soumis demain, à 10 heures, à l'honorable Ministre des Travaux Publics.

Le mémoire exposant le projet a été soumis aux principaux commerçants de bois et hommes d'affaires d'Ottawa, et tous ont reconnu l'extrême importance des travaux recommandés. Aussi la pétition qui sera présentée avec le mémoire s'est elle couverte de signatures autorisées.

Les pétitionnaires exposent qu'ils ont une connaissance personnelle des lieux et que le projet du révérend Père Paradis est parfaitement réalisable. Ces améliorations auront pour effet d'ouvrir au commerce une région riche en terrains miniers, forestiers, etc.

Les pétitionnaires font aussi remarquer que bien que le trésor public retire de grands profits du commerce de bois, cependant peu encore a été fait pour venir en aide à cette branche importante de la richesse nationale. Pour faire comprendre à nos lecteurs la nature des travaux requis nous citerons quelques extraits du mémoire très précis préparé par le révérend Père Paradis.

D'après les documents existant actuellement au département des travaux publics, il serait question de réunir le lac des Sept Lieux au lac Témiscaming dans le but de

créer un vaste réservoir destiné à régulariser les décrues de la rivière Ottawa.

Cette réunion des deux lacs susdits devait s'effectuer au moyen d'une écluse de 48 ou 49 pie s servant à noyer les rapides du Long Sault qui, sur un parcours de 6 milles opposent une barrière presque infranchissable entre Témiscaming et le lac des Sept Lieux.

La dite écluse devait être construite à la tête du rapide de la Montagne qui termine le lac des Sept Lieux à 11 milles de Mattawan.

Voici maintenant, d'après le mémoire du révérend Père Paradis, les raisons qui font préférer le rapide des Erables à celui de la Montagne pour la construction de l'écluse :

1o Le rapide de la Montagne est éloigné de 11 milles de Mattawan ; celui des Erables ne s'en trouve qu'à 7 milles. Ce qui ajoute 4 milles à la navigation du lac Témiscaming et la fait pour ainsi dire toucher à Mattawan, puisque le rapide de la Montagne, qui n'a que 5 pieds de niveau, se trouve lui-même placé en même temps que le Long Sault.

2o Entre les Erables et Mattawan il ne se rencontre plus qu'un rapide sur la rivière Ottawa, celui de la Cave prolongée de la Mi Charge. Ce dernier rapide pourrait plus tard se canaliser et amener de la sorte les réseaux du Témiscaming aux quais même de Mattawan.

3o Dans tous les cas, à part cette canalisation possible, rien ne serait plus facile que de mettre Mattawan en communication immédiate avec le lac Témiscaming au moyen d'une petite ligne de chemin de fer de la gare à la tête de l'écluse des Erables, distance de 7 milles seulement, et cela sur un terrain très avantageux, soit en suivant la grève, soit en traversant en ligne droite un canton déjà ouvert.

4o Même en n'envisageant que l'avantage des convois exigés pour la construction de l'écluse, il y aurait économie certaine à exempter 4 milles de transport, soit par eau, soit par terre, à travers des routes raboteuses.

5o Les effets que l'on prétend obtenir sur les décrues de l'Ottawa par la création de ce bassin, se feraient sentir d'une manière encore plus appréciable en raison du rapprochement en aval.

6o En prolongeant le réservoir sur une longueur de 4 milles, l'accroissement de la masse d'eau qui en résulterait, ne fatiguerait pas l'écluse et serait une compensation de ce que l'on retranche sur la hauteur.

7o Les conditions topographiques de la Montagne sont certainement très favorables à la construction de la dite écluse ; mais sous ce rapport le rapide des Erables ne le cède en rien au premier, savoir :

1o Canal étroit : 231 pieds.

2o Canal peu profond 2 1/2 brasses.

3o Assises transversales de grès solide.

4o Ecores élevées et continues jusqu'à la tête de la Montagne.

5o Pierre de bonne taille en abondance sur les lieux.

TRISTE ACCIDENT

M. Louis Désilet, membre de l'Union Saint Joseph et de neurant rue Saint-André, a été tué, ce matin, par la chute d'une pièce de bois, qu'il travaillait sur la glace aux scieries de MM. McLaren. M. l'abbé Campeau a été appelé immédiatement, mais M. Désilet n'a survécu que quatre minutes au coup. M. Désilet est marié et père de cinq enfants.

À la prochaine séance du cours des familles à l'Institut Canadien, le révérend Père Nolin fera la conférence. Le sujet sera : Lilipute. Il y aura musique, chant, etc.

B.

ETOFFES A ROBES
5 LIGNES SPECIALES 5
ETOFFES A ROBES
1ere 36 pièces, valant 12e pour 8e
2me 23 " " 20e pour 12e
3me 37 " " 21e pour 17e
4me 51 " " 30e pour 20e
5me 46 " " 35e pour 25e

NOUVELLE MANUFACTURE DE BIJOUTERIES
Bloc de l'Hotel Russell, rue Sparks, Ottawa.
C. H. DOUCET, Propriétaire

BRYSON, GRAHAM & Co.,
Nos. 152 et 154,
RUE SPARKS.
COIN DE LA RUE O'CONNOR.

EL PADRE
MANUFACTURÉS PAR
S. DAVIS & FILS
MONTREAL.

LE GRAND OPERA
VENDREDI SOIR, 21 COURANT
PROFESSEUR DEGALL,
L'ESPRIT SURCHARGE DU JOUR

AVIS aux PROPRIETAIRES
DE BUVEITES ET MAGASINS DE LIQUEURS.

JOHN O'REILLY,
Insp.-cteur des licences.
Ottawa, 17 mars, 1884.

G.

Theatre a 10 cts
INSTITUT CANADIEN
LE RENDEZ-VOUS DES FAMILLES
LE PLUS GRAND SPECTACLE AU MONDE.

Admission, 10 C. nts.
Sièges réservés, 10 Cts. extra.

FUMEZ
LES CIGARES
CABLE
ET

EL PADRE
MANUFACTURÉS PAR
S. DAVIS & FILS
MONTREAL.

AVIS
Bureau des Commissaires de Licences pour l'arrondissement de licences de la cité de Hull.

PATINS, PATINS, PATINS,
Assortiment Complet

E. G. LAVERDURE
No. 96 Rue RIDEAU.
30 mars 1883

ROBES DE BUFFLES !

Robes de buffles !
Allé au grand DEPOT DE ROBES DE BUFFLES, dans les salles d'encan de M. TACK-BERRY, 29 RUE SPARKS, en face de l'Hotel Russell.

Magasin de Meubles
L. GRATTON,
Entrepreneur Meublier, Menuisier,
N. 530, Rue SUSS X, Ottawa.

DECOUVERTE IMPORTANTE
DIPHATHERINE
ANTI-DIPHATHERITIQUE

AMERS CANADIENS
TRESOR DES DYPEPTIQUES
ELZEAR ALARIE,
71 Rue Bolton, Ottawa.

MACHINES A COUDRE
Le plus grand assortiment de Machines à Coudre des

Aux Inventeurs
J. Coursolle & Cie.,
Soliciteurs de Brevets, Inventeurs, Dessins de Fabrique, Marques de Commerce et de Bois

J. COURSOLLE & Cie.,
CHAMPEL & VICTORIA,
Vis-à-vis le bureau des Brevets, OTTAWA, Ont.